

| S R F

| Société | des | réalisateurs | de | films

CINÉMA FRANÇAIS AVIS DE TEMPÊTE

État des lieux et propositions des réalisateurs
pour revitaliser un système à bout de souffle

Deux coups de théâtre récents – la suppression de la publicité sur le service public et la “privatisation” du CNC préconisée par le gouvernement – inquiètent profondément les réalisateurs.

Nous avons déjà été alertés par la lettre de mission du Président de la République à la Ministre de la Culture, qui insistait sur la nécessité de « répondre aux attentes du public ». Une ministre de la création qui veille aux attentes du public s’enlise forcément dans une contradiction inextricable. Car le public attend des artistes l’inattendu.

Répondre aux attentes du public en affaiblissant économiquement le service public et en prévoyant de privatiser le CNC, voilà qui a sûrement retourné André Malraux dans sa tombe.

Ces mauvais coups surviennent au pire moment pour le cinéma français. À l’heure où les trois-quarts des entrées en salle se font avec 17 % des films, où les réalisateurs et bon nombre d’intermittents sont précarisés, à l’heure où les films de l’Avance sur recettes sont ghettoïsés et où les aides initialement destinées à favoriser la création servent désormais à enrichir les plus riches, notre cinématographie n’a jamais été aussi menacée.

Pour sortir du cercle vicieux de la concentration, de la standardisation et de la banalisation, il est temps de réagir.

Valoriser la création, sauver la diversité culturelle, remettre le réalisateur au cœur du système, protéger la création des bouleversements technologiques actuels tout en ouvrant le cinéma à l’Internet, voilà ce que propose, aujourd’hui, la SRF.

DE L'AVANCE à L'ARRIVÉE

Notre cinéma existe grâce à un système initié en 1946 avec la création du Fonds de soutien, acte fondateur de l'exception culturelle française. En 1959, un mécanisme complémentaire est mis en place : l'Avance sur recettes.

Aujourd'hui, l'Avance sur recettes est affaiblie. Une récente étude du CNC, pour la période de 1997-2006, nous informe que les films ayant obtenu l'Avance sur recettes bénéficient de moins en moins de préachats et de coproductions avec les chaînes. Plutôt qu'un label de qualité, l'Avance semble être devenue un repoussoir pour les investisseurs.

Les films « avec Avance » font certes le bonheur des délégués des festivals (43 % de ces films sont présents à Cannes, Venise, Berlin, Locarno et Toronto) mais, en dehors du public averti qui fréquente ces manifestations, le spectateur, lui, risque bientôt de ne plus avoir accès aux œuvres soutenues par l'Avance sur quelque écran que ce soit, grand, petit ou mini !

Voulons-nous que seul un cercle très restreint de spécialistes ait accès aux films soutenus par les aides sélectives de l'État ? Voulons-nous que le cinéma de création n'ait plus sa place dans le circuit commercial ?

VOUS AVEZ DIT DIVERSITÉ ?

En France, les 3/4 des entrées en salle sont générés par 17 % des films. Faute d'écrans, des pans entiers de la production cinématographique française sont en passe de disparaître. La part des films français ayant réalisé moins de 50 000 entrées (un échec commercial) est passée de 48 % en 1996 à 54 % en 2006 ! 38 % des films français réalisent moins de 20 000 entrées !

Pourquoi ce carnage ? La réponse est simple : l'explosion du nombre de copies par film : +87 % en 10 ans ! Loin de se démentir, cette tendance ne fait qu'augmenter. Il n'est pas rare, certaines semaines, de voir 5 films occuper à eux seuls 70 % des 5 400 écrans existants en France. Conséquence inévitable pour tous les autres films : zéro visibilité et un *turnover* de plus en plus rapide. Des dizaines d'œuvres ne sont plus en mesure de rencontrer leur public.

Il est impératif d'imposer une limite au nombre de copies par film.

Par ailleurs, il faut sanctionner les salles qui projettent le même film sur plus d'un écran par établissement.

Pour venir en aide aux distributeurs indépendants qui misent sur un travail de défrichage, il est nécessaire d'accorder à ceux-ci un authentique statut en leur permettant d'accéder à des aides spécifiques. Un distributeur indépendant prend des risques entièrement différents de ceux d'un distributeur affilié à un grand réseau de salles ou à un groupe de communication. Dans le même temps, il faut remettre à plat la redistribution des bénéfices liés aux cartes illimitées.

Pour soutenir les exploitants des cinémas indépendants, la SRF, avec le soutien du Bureau de Liaison des Organisations Cinématographiques (BLOC), propose l'introduction d'un « coefficient industriel » dans le calcul des attributions des aides de l'État. Cet outil permettrait de moduler le soutien versé aux salles art et essai qui passent les films les plus risqués*.

Enfin, il faut réformer le Fonds de soutien des exploitants, le seul qui, contrairement à la production et à la distribution, ne s'impose aucune règle en faveur du cinéma français et européen. À ce jour, un exploitant touche le même Fonds de soutien automatique, qu'il projette un *blockbuster* US ou un film de création d'initiative française ou européenne. C'est évidemment inacceptable.

*Ce « coefficient industriel » permettrait de moduler, de manière automatique, le soutien versé aux salles art et essai, en fonction du nombre de copies des films recommandés art et essai programmés par ces salles.

AU MILIEU, PLUS RIEN !

Les organisations professionnelles qui défendent le pré carré de leurs intérêts à très court terme ont conduit notre cinéma à produire d'un côté des films très riches, de l'autre côté des films très pauvres. Cette bipolarité récente confirme le constat de Pascale Ferran, aux César 2007 : l'effondrement des films du milieu.

Les films au budget intermédiaire seraient-ils en train de disparaître ?

C'est ce que laissent penser les chiffres de la production fournis par le CNC : les investissements sur les films dont le devis est compris entre 4 et 7 millions d'euros ont baissé presque de moitié entre 2002 et 2006. Au cours de la même période, les investissements dans toutes les autres catégories de films augmentaient, y compris pour les films de moins de 2 ME (+24 %) et, de façon beaucoup plus impressionnante, pour les films de plus de 7 ME (+95 % !).

De même, l'analyse des préachats de Canal+ montre qu'en 2002, cette chaîne a préacheté 50 films dont le devis était compris entre 4 et 7 ME. Or, en 2006, elle n'en a plus préacheté que 18 !

Nous proposons donc que Canal+ continue à consacrer 17 % de ses préachats aux films de moins de 4 ME de budget, mais qu'elle affecte également une autre tranche non négligeable de son budget au préachat de films compris entre 4 et 7 ME.

La SRF a signé en 2007 l'accord qui a permis la fusion entre les deux principales chaînes payantes. Canal+ est désormais revenue en position de monopole. Un seul guichet, une seule personne a donc le droit de vie ou de mort sur les films. Un pouvoir aussi important implique des concessions majeures, à commencer par la fin de cette hypocrisie qui prétend que Canal+ fait son marché auprès de la profession (300 projets par an). Quand on investit, par obligation, 150 ME, on ne fait plus son marché, on fait le marché !

LE CINEASTE « KLEENEX »

François Truffaut disait qu'il faut trois films pour faire un cinéaste. Actuellement le renouvellement des cinéastes ne s'opère qu'autour du seul premier film. Parmi tous les réalisateurs qui signent une première œuvre, moins de 10 % parviennent un jour à en réaliser une troisième !

Certes, exercer un métier qui est aussi une passion est un privilège. Mais ce chiffre de 10 % dénonce une autre réalité : celle d'une volonté de ne plus investir temps et argent dans un cinéaste, mais dans des « coups ». A l'arrivée, nous retrouvons une génération de cinéastes « Kleenex » qui, au lieu d'inventer un style et un univers propres, ont simplement servi à mettre sur le marché des formules économiques et médiatiques, échafaudées au mépris de la création.

Nous proposons de créer, au sein de l'Avance sur recettes, un nouveau collège dont l'objectif serait d'accompagner des talents éclos mais pas encore confirmés. Dans la même veine, ne faudrait-il pas veiller à ce qu'une attention particulière aux deuxième et troisième films soit exigée des chaînes (Canal+ et France Télévisions) au sein de leur cahier des charges ?

LE SOUS-DÉVELOPPEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Des producteurs et des responsables d'une chaîne payante ont regretté publiquement, lors d'un colloque du CNC sur les aides à l'écriture, l'absence de sujets audacieux et novateurs dans la production scénaristique actuelle, en stigmatisant la médiocrité des textes qui leur étaient présentés ! Ces décideurs ne sont-ils pas les premiers à se ruer sur des scénarios bancals, au prétexte que des acteurs *bankables* figurent au casting ? A quoi bon jouer les cinéphiles le temps d'un colloque, pour investir dans des films aux scénarios manifestement sous-développés ?

Suite à cette rencontre, Véronique Cayla a doublé les aides à l'écriture (notamment en intégrant des propositions de la SRF), mais la commission d'Agrément continue à examiner des devis de films dont le scénario plafonne entre 1 % et 2 %, poste dont le budget se montait à 10 % durant la Nouvelle Vague ! Bien des pages de scénario sont noircies grâce aux indemnités ASSEDIC, sans que cela ne suscite ni indignation, ni même interrogation.

Notre proposition est simple : un film dont le budget d'écriture et de développement ne se situe pas entre 3 % et 5 % du devis ne pourra pas être agréé, ni bénéficier des avantages de l'exception culturelle, fonds de soutien, crédit d'impôt, SOFICA, quotas des chaînes télé, etc.

Quant au salaire du réalisateur, la SRF s'indigne du fait que de plus en plus de productions n'hésitent pas à sous-payer celui ou celle qui sera le maître d'œuvre de leur projet. C'est pourquoi nous proposons que le salaire du technicien réalisateur soit égal ou supérieur au salaire minimum, selon la convention collective, du technicien le mieux payé du plateau.

L'AUTOMATIQUE m'a Tuer

Plutôt qu'une simple rente destinée aux sociétés de production et de distribution les plus riches, le Fonds de soutien doit renouer avec la culture du risque, soutenir l'audace sur l'ensemble de la filière, de la feuille blanche à l'écran blanc.

En 2006, 10 sociétés, positionnées essentiellement sur les films de plus de 7 millions d'euros, ont mobilisé 63 % du Fonds de soutien automatique ! Cette automaticité du Fonds a donc généré un effet pervers : les producteurs « indépendants » qui produisent les 3/4 des films français se partagent seulement 37 % du soutien automatique... Ils ne sont donc pas en mesure d'investir suffisamment pour le renouvellement de la création. Si l'on souhaite redonner son sens au rôle joué par l'État dans le financement du cinéma, il faut impérativement repenser les règles de répartition des aides automatiques et rééquilibrer le rapport entre aide automatique et aide sélective au profit de cette dernière.

LE GOÛT DU RISQUE

Imaginons un plan de financement qui comprenne l'Avance sur recettes et éventuellement une région, ou un petit préachat – soit un film fragile financièrement ; imaginons que le producteur de ce projet investisse 5 % du devis du film dans l'écriture et le développement, au lieu des 1 à 2 % habituels ; imaginons que les acteurs principaux acceptent d'être payés à hauteur de 10 % du devis et non aux 20 ou 30 % généralement alloués au casting, alors l'on peut admettre que tous ceux qui participent à ce film – le producteur, le distributeur, l'exploitant – prennent un risque. Il nous semble naturel que le montant du Fonds de soutien à destination de ces acteurs économiques soit majoré de manière significative.

L'audace est un risque. C'est une alternative au formatage. Le CNC, qui gère le Fonds de soutien, l'Avance sur recettes, le Crédit d'impôt, les SOFICA, assume la responsabilité de la redistribution de fonds publics qui doit s'effectuer selon le principe du bénéfice accordé au risque.

Dans le même esprit, l'Avance sur recettes doit être revalorisée. Son budget doit être substantiellement augmenté et ses partenaires naturels, notamment les chaînes (service public et Canal+) doivent s'engager à coproduire ou préacheter – et promouvoir – un certain nombre de films de l'Avance chaque année.

Enfin, la SRF souhaite ouvrir le débat sur l'attribution d'une partie du Fonds de soutien directement aux réalisateurs. Cette réforme permettrait aux cinéastes d'amorcer l'écriture librement, en dehors de toute contrainte de formatage.

ORANGE mécanique

Un nouvel acteur est apparu dans le monde de la création : Internet.

Après avoir toléré, voire encouragé, le piratage et s'être enrichis sur le dos des créateurs et de la culture, les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) désirent aujourd'hui profiter de la diffusion du cinéma sur Internet. Cependant, ils refusent d'adhérer au système qui protège celui-ci des effets dévastateurs du pur marché. Ils souscrivent à certaines réglementations (par exemple, ils participent au Fonds de soutien) mais de manière superficielle, du bout du portefeuille. Jamais on ne les entend parler de contenu, de création, d'imagination, de diversité. En fait, ils veulent les avantages financiers du cinéma, mais sans les contraintes qui vont avec. Or ce sont précisément ces contraintes qui ont permis au cinéma français de survivre jusqu'à ce jour.

Si les pouvoirs publics ne protègent pas l'économie du cinéma, s'ils ne défendent pas les notions d'œuvre, d'auteur et de créateur, si les nouveaux acteurs économiques ne sont pas appelés à contribuer à la création proportionnellement aux profits qu'ils engrangent, alors ce sera tout simplement la fin de l'exception culturelle.

ÉPILOGUE

Il n'y a pas de création sans audace. Il n'y a pas d'audace sans liberté. Il ne peut y avoir de liberté dans un contexte où règnent la dictature du casting, la pratique abusive du réalisateur « Kleenex », le sous-développement du scénario et la bipolarisation de la production. Cette situation contribue à la marginalisation du réalisateur et condamne notre cinématographie à ne plus oser, ne plus innover, ne plus faire évoluer le langage des images et des sons. Il est donc illusoire de s'auto-satisfaire de la vitalité du cinéma français en termes de production et de fréquentation des salles. Au contraire, souvenons-nous que l'obésité n'est pas un signe de bonne santé.

L'économie de notre cinéma est une économie encadrée dans laquelle la puissance publique joue un rôle considérable de régulation entre le marché et la création.

C'est pourquoi la SRF est aujourd'hui convaincue que seul un « chemin vertueux », suivi par l'ensemble de la profession, visant à réunir les conditions pour que vivent la création, la prise de risque, l'inventivité, l'impertinence, l'extravagance, la poésie et le courage artistique, permettra d'inverser la tendance qui semble avoir détourné de leurs objectifs initiaux la plupart des mécanismes d'aide à la création et à l'imagination. Nous le savons bien : tout ce qui a fait avancer l'histoire du cinéma est venu de la marge. S'il n'y a pas de place pour la marge, ce n'est pas simplement le cahier qui disparaît, c'est le cinéma tout entier.

Société des réalisateurs de films
14, rue Alexandre Parodi 75010 Paris
Tel. 01 44 89 99 48 - contact@la-srf.fr